

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2017 A 19H00 ESPACE BEL AIR CHATILLON SUR CHALARONNE

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 59

Présents :

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Thierry	JOLIVET	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Nicolas	DUMAREST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX
Michel	GIRER	MIONNAY
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAI	SAINT ANDRE DE CORCY
Claude	LEFEVER	SAINT ANDRE DE CORCY

Eliane	ROGNARD	SAINT ANDRE LE BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Gilbert	LIMANDAS	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL PIRON	SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Jérôme	CLAIR	VERSAILLEUX
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES
Jérôme	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES

Excusés :

Myriam	LOZANO	Pouvoir à M. André MICHON
Lucette	LEVERT	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Guy	FORAY	Pouvoir à M. Jacques PAPILLON
Emilie	FLEURY	Pouvoir à M. Claude LEFEVER
Jean Luc	BOURDIN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Jean Pierre	BARON	Pouvoir à M. Monique LACROIX
Jacky	NOUET	Pouvoir à M. Dominique PETRONE
Françoise	BERNILLON	Pouvoir à Mme Danielle OTHEGUY
Marcel	LANIER	Pouvoir à Martine MOREL PIRON
Pierre	LARRIEU	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Carmen	MENA	Excusé
Jean-Pierre	HUMBERT	Pouvoir à M. Thierry JOLIVET

I- APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Président ouvre la séance et fait l'appel.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent COMTET est élu secrétaire de séance en application des articles L.2121 15 et L.5211-1 du CGCT, adopté à l'unanimité.

III- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le compte rendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017 - DOB

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide par 54 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre HUMBERT) :

- **D'approuver** le compte rendu.

V- MODIFICATION DES COMPOSITIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA CCD

Suite au conseil communautaire du 30 mars 2017, Monsieur le Président propose de revoir la composition de certaines commissions en fonction des nouvelles candidatures reçues.

Monsieur le Président rappelle que les candidatures devaient avoir été déposées huit jours avant le Conseil Communautaire du 13 avril 2017, soit au plus tard le 06 avril 2017 au siège de la Communauté de Communes de la Dombes par courrier ou par mail.

1. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GENERALE

M. GIRER informe le conseil communautaire de la démission de M. Eric JACQUAND de cette commission.

La candidature reçue est :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale finances, ressources humaines, administration générale, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Isabelle DUBOIS
- Membres élus : 20

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Caroline	BASTOUL	STE OLIVE	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Gilles	CELLIER	LE PLANTAY	Communautaire
Martine	VERNU	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Jean Pierre	HUMBERT	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire

Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Jean-Pierre	QUIBLIER-SARBACH	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Catherine	PICHOUD BARBAZ	MIONNAY	Municipal
Dominique	LAURENT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Paul	HENRY	CHANEINS	Municipal
Guy	MINASSIAN	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Sophie	KHIEU	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sonia	PERI	ST GEORGES SUR RENON	Municipal

2. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE CULTURE, VIE ASSOCIATIVE, PATRIMOINE, CLD, EVENEMENTIEL

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Patrick MATHIAS
- Membres élus : 29

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Jacky	NOUET	ST MARCEL	Communautaire
Jerome	SAINT PIERRE	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
André	MICHON	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Christophe	MONIER	SAINT GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Jacqueline	CUTIVET	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Municipal
Daniel	BOUVIER	CHATENAY	Municipal
Josiane	BROYER	LE PLANTAY	Municipal
Marine	PONCEBLANC	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Agnès	REMLINGER	ST ANDE LE CORCY	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
Yves	DEHECQ	BANEINS	Municipal
Paul	HENRY	CHANEINS	Municipal
Alain	REY	MIONNAY	Municipal

Brigitte	RIVET	CHALAMONT	Municipal
Bruno	CHARVIEUX	CHALAMONT	Municipal
Sandrine	ROJON	ST PAUL DE VARAX	Municipal
Brigitte	PULCINI	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Cecile	BRANCA	MONTHIEUX	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Francis	PESTELLE	MARLIEUX	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal
Michel	MACON	VILLARS LES DOMBES	Municipal

3. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale développement économique, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Edwige GUEYNARD
- Membres élus : 19

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES	Communautaire
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS	Communautaire
Marcel	LANIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE	Communautaire
Guy	FORAY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Sarah	GROSBUIIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Jean-Pierre	QUIBLIER-SARBACH	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Delphine	BOUILLOUX	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Delphine	VENET	CHANEINS	Municipal
Dominique	SIMONETTI	BANEINS	Municipal

Jacques	PETIT	NEUVILLE LES DAMES	Municipal
Denis	PROST	MONTHIEUX	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal

4. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE TOURISME

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Marie Claude	MAS	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale tourisme, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Florent CHEVREL
- Membres élus : 26

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT	Communautaire
Christiane	CURNILLON	RELEVANT	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Jacky	NOUET	ST MARCEL	Communautaire
Pascale	DEGLETAGNE	SULIGNAT	Communautaire
Jean Michel	GAUTHIER	ROMANS	Communautaire
Marc	BARRY	CHANEINS	Communautaire
Sylvie	CASTRIGNANO	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Joel	RACCURT	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT	Communautaire
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Robert	VACLE	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Nathalie	ALBERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Agnès	DUPERRIER	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Emmanuelle	ENTIOPE	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
René	VERNAY	BANEINS	Municipal
Fabienne	SERRAND	VALEINS	Municipal
Alain	REY	MIONNAY	Municipal
Christine	BEAUFORT VELUT	VILLETTE SUR AIN	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal

Marie Claude	MAS	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal

5. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE PROXIMITE MUTUALISATION

La candidature reçue est :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Stéphane	LAPALUD	MARLIEUX	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale proximité - mutualisation, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Gisèle BACONNIER
- Membres élus : 18

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Caroline	BASTOUL	STE OLIVE	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Alain	JAYR	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Communautaire
Monique	LACROIX	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Martine	MOREL PIRON	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Communautaire
Jean Pierre	GRANGE	BANEINS	Communautaire
Karine	VOISIN	BOULIGNEUX	Communautaire
Ali	BENMEDJAHED	CHALAMONT	Communautaire
Jacques	PAPILLON	ST GEORGES SUR RENON	Communautaire
Claude	LEFEVER	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Daniel	DUBOST	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Jocelyne	PATUREL	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Patrick	JOLY	NEUVILLE LES DAMES	Municipal
Cecile	BRANCA	MONTHIEUX	Municipal
Stéphane	LAPALUD	MARLIEUX	Municipal

6. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE SCOT – PLUI - ADS

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Ludovic	LOREAU	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Michel	RENOUD GRAPPIN	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Sylvie	PEGOURIE	ST MARCEL EN DOMBES	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale SCOT, PLUI, ADS, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. François MARECHAL
- Membres élus : 33

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Lucette	LEVERT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Françoise	GOZE	CHATENAY	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Michel	LIVENAIS	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Daniel	BOULON	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Communautaire
Jerome	CLAIR	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Frédéric	BARDON	VALEINS	Communautaire
Patrice	FLAMAND	CHANEINS	Communautaire
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT	Communautaire
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Dominique	PETRONE	ST MARCEL EN DOMBES	Communautaire
Frederic	DESPIERRES	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
Noel	RAVET	LE PLANTAY	Municipal
Daniel	VERNAY	SULIGNAT	Municipal
Chantal	BROUILLET	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Jean Marc	DUBOST	BANEINS	Municipal
Henri	CORMORECHE	MIONNAY	Municipal
Monique	LAURENT	CHALAMONT	Municipal
Laurent	COUTURIER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sophie	KHIEU	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Régis	VISIEDO	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Ludovic	LOREAU	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Frédéric	RASSION	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Isabelle	MEGARD	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Michel	RENOUD GRAPPIN	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Sylvie	PEGOURIE	ST MARCEL EN DOMBES	Municipal

7. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE ACTION SOCIALE

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Joelle	SAPEY	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Municipal
Françoise	JOYOT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Jacqueline	BERRY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Eliane	MILLET	NEUVILLE LES DAMES	Municipal

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale action sociale, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Madame la Vice-présidente déléguée : Mme Monique LACROIX
- Membres élus : 27

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Françoise	BERNILLON	ST NIZIER LE DESERT	Communautaire
Jean Pierre	BARON	ST ANDRE DE CORCY	Communautaire
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Marie Françoise	PIERRE	BIRIEUX	Communautaire
Sylvie	RAVOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Christine	GRIMOUD	ST GERMAIN SUR RENON	Municipal
Josiane	BROYER	LE PLANTAY	Municipal
Frederic	HAUPERT	ST ANDRE LE BOUCHOUX	Municipal
André	LLOBELL	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Simone	BORROD	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Sandrine	FREDERIX	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Stéphanie	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Karine	CHATELET	ROMANS	Municipal
Victor	BERDAH	VERSAILLEUX	Municipal
Caroline	ZIEBA	VERSAILLEUX	Municipal
Benjamin	LLOBET	CHALAMONT	Municipal
Ingrid	MORENO	CONDEISSIAT	Municipal
Claire	STREMSDOERFER	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Sonia	PERI	ST GEORGES SUR RENON	Municipal
Delphine	GUDET	MARLIEUX	Municipal
Joelle	SAPEY	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Municipal
Françoise	JOYOT	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Jacqueline	BERRY	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Eliane	MILLET	NEUVILLE LES DAMES	Municipal

8. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE GEMAPI, NATURA 2000, EAU

POTABLE

Les candidatures reçues sont :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Jean Marie	GIRARD	ST ANDRE DE CORCY	Municipal
Bernard	JARAVEL	RELEVANT	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale GEMAPI, NATURA 2000, eau potable, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. Jean Marie CHENOT
- Membres élus : 21

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Guy	MONTRADE	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX	Communautaire
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX	Communautaire
Didier	MUNERET	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Carmen	MENA	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX	Communautaire
Guillaume	SIBELLE	LA CHAPELLE DU CHATELARD	Communautaire
Jean Luc	BOURDIN	MIONNAY	Communautaire
Roland	BERNIGAUD	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN	Communautaire
Jean Paul	GRANDJEAN	MARLIEUX	Communautaire
Martial	TRINQUE	DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Communautaire
Gilbert	LIMANDAS	ST PAUL DE VARAX	Communautaire
Bernard	JARAVEL	RELEVANT	Communautaire
Pascal	CURNILLON	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY	Municipal
Jean Paul	MARGUIN	ABERGEMENT CLEMENCIAT	Municipal
Bernard	GUILLEMAUD	VILLARS LES DOMBES	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal
Fabien	BOURGEY	ST TRIVIER SUR MOIGNANS	Municipal
Jean Marie	GIRARD	ST ANDRE DE CORCY	Municipal

9. COMMISSION THEMATIQUE INTERCOMMUNALE COMMUNICATION

La candidature reçue est :

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** les membres de la commission thématique intercommunale communication, comme énoncés ci-dessous.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Nouvelle composition :

- Monsieur le Président, Président de droit
- Monsieur le Vice-président délégué : M. François CHRISTOLHOMME
- Membres élus : 15

Prénom	NOM	COMMUNE	CONSEILLER
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Sylvie	BIAJOUX	CHATILLON SUR CHALARONNE	Communautaire
Myriam	LOZANO	CHATILLON LA PALUD	Communautaire
Emilie	FLEURY	MIONNAY	Communautaire
Sarah	GROSBUIS	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gisèle	BACONNIER	MONTHIEUX	Communautaire
Claude	RICHARDET	CONDEISSIAT	Communautaire
Christophe	MONIER	ST GERMAIN SUR RENON	Communautaire
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES	Communautaire
Karine	VOISIN	BOULIGNEUX	Communautaire
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES	Communautaire
Gilles	MARTINON	CHATILLON SUR CHALARONNE	Municipal
Patrick	SOCQUET	LE PLANTAY	Municipal
Emmanuelle	ENTIOPE	CHATILLON LA PALUD	Municipal
Martine	MICHAUD	CONDEISSIAT	Municipal

M. DUPRE est satisfait de toutes ces nouvelles candidatures suite à sa demande du conseil communautaire précédent.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

VI- PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA DOMBES A MIONNAY : DECLARATION DE PROJET SUR L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION

Arrivée de M. DUMAREST.

Présentation par M. PETRONE

Il rappelle les différentes étapes du projet. Le projet a été porté, jusqu'à la fusion des trois EPCI, par la Communauté de Communes Centre Dombes dont le Conseil communautaire, par délibération du 8 mars 2012, a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concertée « Parc d'Activités Économiques de la Dombes » sur une superficie de 28 ha, située au « Riollet » sur la commune de MIONNAY.

Par un contrat de concession en date du 5 juin 2014, la Communauté de Communes de Centre Dombes a confié l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à la Société LONGBOW SA, bâtiment CAP ARROW, avenue de Satolas Green, 69330 Pusignan.

Il est rappelé que ce projet a fait l'objet de plusieurs études et notamment d'une étude d'impact.

En vue de réaliser le projet de Parc d'Activités Économiques (PAE) de la Dombes, la Communauté de communes Centre Dombes a souhaité poursuivre l'acquisition des terrains situés dans le périmètre de la ZAC, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

Par délibération en date du 17 décembre 2015, la Communauté de Communes a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et sollicité de M. le Préfet de l'Ain l'ouverture de cette enquête qui, de plus, emportait la mise en compatibilité des dispositions du PLU de la commune de MIONNAY dans le périmètre de la zone d'aménagement concertée.

Le dossier d'enquête parcellaire n'étant pas finalisé, l'arrêté n° 16-034 de M. le Préfet de l'Ain, en date du 4 octobre 2016, porte uniquement sur l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement, avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MIONNAY dans le périmètre de la ZAC.

Cette enquête s'est déroulée du mardi 8 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016 inclus, à la mairie de Mionnay, sous l'égide de M. le Commissaire-Enquêteur, M. Hervé FIQUET, désigné par le 1^{er} Vice-Président du Tribunal Administratif de Lyon, par décision en date du 19 septembre 2016.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur a mené l'enquête publique sur une période de 32 jours du 8 novembre au 9 décembre 2016 avec la tenue de quatre permanences.

A la suite de cette enquête, M. le commissaire-enquêteur a d'abord remis le jeudi 15 décembre 2016 son procès-verbal de synthèse relatant toutes les observations orales et écrites reçues du public pendant l'enquête. La Communauté de communes a transmis un mémoire en réponse daté du 29 décembre 2016.

La fusion des trois EPCI coïncide, à quelques jours près, avec la remise à M. le Préfet de l'Ain, le 9 janvier 2017, du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sur l'utilité publique du projet ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU de Mionnay.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil communautaire de la Dombes a pris acte de l'avis favorable avec une réserve et des recommandations de M. le Commissaire Enquêteur, levé la réserve et pris en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur.

II - La déclaration de projet

À la suite de cette enquête publique et des conclusions rendues par M. le Commissaire-Enquêteur, M. le Préfet de l'Ain, a, par courrier du 2 février 2017 demandé à la Communauté de Communes de la Dombes de se prononcer, par une **déclaration de projet**, sur l'intérêt général de l'opération projetée dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'Environnement.

En effet, dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique, l'application combinée des articles L.122-1 du Code de l'Expropriation et L.126-1 du Code de l'Environnement conduisent le Conseil communautaire à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération projetée par une déclaration de projet intervenant au vu des résultats de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête publique et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. La déclaration de projet prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le résultat de la consultation du public. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique.

Ainsi, la présente délibération, qui vaut déclaration de projet au sens de l'article L.126-1 du code de l'Environnement, a pour objet de confirmer :

- l'intérêt général de l'opération
- la volonté de la Communauté de communes de réaliser cette opération.

La présente déclaration de projet s'appuie sur le rapport de M. le commissaire-enquêteur et sur ses conclusions.

II - 1. Le projet d'aménagement du Parc d'activités Économiques de la Dombes

Le projet de Parc d'Activités Économiques de la Dombes, porté par la Communauté de communes de la Dombes, consiste en la création d'un PAE d'une superficie d'environ 28 ha. Il est situé sur la commune de Mionnay (01), au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au demi-diffuseur de l'A 46. Le Parc d'activités est également desservi par les routes départementales RD 1083 et 38 ; il est très proche de la halte ferroviaire des Echets située sur la ligne de Lyon-Bourg-en-Bresse.

Le Parc d'Activités Économiques de la Dombes est destiné à accueillir des entreprises à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes. Il propose environ 20 ha de surfaces cessibles

Un phasage de l'opération en deux tranches est programmé afin de s'adapter à la demande progressive, et d'étaler dans le temps le coût des travaux de viabilisation. Ceci permettra de tenir compte des besoins d'implantation des entreprises, tout en maintenant une activité agricole dans les espaces encore non aménagés.

La Communauté de Communes a recherché, pour ce projet, une qualité d'aménagement et une intégration paysagère cohérente avec l'environnement et la topographie du lieu, notamment concernant la proximité du bois du Riollet (Espace Boisé Classé).

II - 2. Motifs et considérations qui justifient de l'intérêt général de l'opération

La création du Parc d'Activités Economique à Mionnay est une véritable opportunité pour :

- renforcer la lisibilité économique de la Communauté de Communes,
- assurer un équilibre et une complémentarité de la proposition économique sur le nouveau territoire intercommunal fusionné,
- développer une offre qualitative capable de répondre à la demande des entreprises endogènes,
- et également, de par son positionnement stratégique (réservoir de main d'œuvre, « vitrine » en façade de l'autoroute A 46 et au contact immédiat du demi-diffuseur des autoroutes A 46 et A 432), proposer une offre complémentaire à l'offre existante sur les territoires très proches tels que celui de la Communauté de communes de Miribel et du Plateau.

Le projet doit permettre de poursuivre le développement économique du territoire de la Communauté de communes de la Dombes qui depuis le 1^{er} janvier 2017 regroupe 36 communes et environ 38 000 habitants. Il doit également permettre de répondre aux besoins des entreprises du territoire en recherche de sites d'implantation bien situés, offrir un nombre d'emplois conséquents, réduire les déplacements pendulaires et le phénomène de résidentialisation que connaît le territoire dombiste.

L'intérêt général du projet est motivé par les objectifs cités ci-dessous :

- Sur le plan du développement économique
 - Poursuivre le développement économique du territoire et maîtriser ce développement ;
 - Répondre à la demande d'installation de nouvelles entreprises ou aux besoins de développement des entreprises du territoire, en leur proposant des terrains d'implantation bien situés, faciles d'accès, en limite du demi-échangeur permettant d'accéder au réseau autoroutier et à proximité de la métropole lyonnaise ;
 - Assurer l'accueil d'activités en limitant les lieux de stockage, les activités logistiques ou les commerces générateurs de flux importants et, pour les commerces, en les ciblant pour ne pas concurrencer le commerce de proximité des centres-bourgs ;
- Sur le plan de l'emploi
 - Accueillir au sein du Parc d'Activités Économiques un nombre d'emplois conséquent (plus de 800 emplois) ;
 - Créer des emplois accessibles par le train avec la présence de la halte ferroviaire des Echets ;
 - Réduire les migrations pendulaires ;
- Sur le plan environnemental
 - Inscrire le projet dans une démarche environnementale en vue de répondre aux objectifs de développement durable ;
 - Favoriser une approche permettant une mixité des réponses (taille de lots, typologie des produits,...) ;
 - Veiller au traitement qualitatif des façades du parc d'activités le long de l'autoroute A 46 et de la route départementale RD 38 ;

- Assurer le lien entre le Parc d'Activités et la halte ferroviaire des Echets et rendre celle-ci plus urbaine ;
- Offrir des aménagements et des espaces collectifs de qualité.

II - 3. Etude d'impact et avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Le projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Économiques de la Dombes a fait l'objet d'une étude d'impact (articles L-123-1 du Code de l'Expropriation, L-132-1 et suivants et R-123-1 et suivants du Code de l'Environnement, articles L-122-1 et suivants et R-122-1 et suivants du Code de l'environnement).

Concernant l'état initial de l'environnement, l'étude d'impact fait apparaître les éléments suivants (Cf. Résumé non technique):

- Le site d'implantation du projet est constitué de terrains vallonnés (277 à 314 m d'altitude). Il est légèrement incliné, adossé au Bois du Riollet qui est exclus du périmètre, fortement visible depuis l'autoroute A 46, et localisé dans un secteur peu dense.
- Les terrains superficiels sont constitués de loess et limons würmiens et de quelques effleurements de moraines argileuses ou caillouteuses, avec une perméabilité relativement faible. Le site est localisé en zone d'aléa faible au risque de retrait-gonflement des argiles.
- Aucun cours d'eau temporaire ou permanent n'est recensé sur le périmètre d'étude. A noter, à proximité, la présence du ruisseau du Ronjean au Nord-Ouest du secteur étude et le ruisseau des Echets au Sud.
- Le secteur d'étude ne présente pas de problème avéré en matière de pollution atmosphériques, les principales sources de nuisances étant les infrastructures de transports (A 46, RD 1083 et RD 38). De même, les principales sources d'émissions sonores sont liées aux trafics autoroutier, routier et ferroviaire ; le contexte sonore est toutefois relativement modéré, représentatif d'un contexte périurbain.
- Le secteur d'étude n'est concerné, ni par les risques d'inondations, ni par les risques de transport de marchandises dangereuses, ni par un autre site industriel. Il est constitué de terrains à usage agricole.
- Le site est classé en zone 2AUe du PLU de la Commune de Mionnay.
- Il n'interfère avec aucun périmètre de protection ou site archéologique répertorié.
- Au niveau écologique, le secteur d'étude se situe :
 - en totalité dans la ZICO (Zone Importante de Conservation des Oiseaux) de la Dombes,
 - en partie dans la ZNIEFF de type II « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière,
 - en bordure d'un corridor considéré comme étant « à remettre en état » dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique).

Le site lui-même ne présente pas de sensibilité floristique particulière, avec des habitats peu diversifiés : aucune espace végétale rare ou protégée (caractère agricole du secteur).

Les investigations pour la faune réalisées en 2009, 2012, 2014 et 2015 ont montré :

- la présence d'oiseaux dont la majorité sont protégés,
- la présence de reptiles dont deux espèces protégées : le lézard des murailles et la couleuvre verte jaune,
- la présence de mammifères mais pas d'espèces protégées,
- la présence d'un amphibien : la grenouille rousse, non protégée.

Aucune zone humide n'a été détectée sur le secteur d'étude.

Le projet est compatible avec les orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, avec le SCoT de la Dombes, avec les orientations du SDAGE Rhône - Méditerranée 2016 - 2021. Le projet ne remet pas en cause du SRCE Rhône-Alpes et la structuration verte et bleu régionale. Il ne remet pas en cause du SRCE Rhône-Alpes et la structuration verte et bleu régionale.

Le PLU de la commune de Mionnay devra être mis en compatibilité (paragraphe II - 7).

Concernant les effets du projet sur l'environnement et les mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les effets dommageables du projet sur l'environnement, deux périodes sont à distinguer :

- Les périodes de chantier (deux périodes successives : terrassement-infrastructures de viabilisation, pose de réseaux puis génie civil - bâtiment)

→ **Les mesures :**

- *Protection des eaux superficielles et souterraines,*
- *Gestion qualitative du chantier sur le plan paysager,*
- *Insonorisation des engins de chantier,*
- *Gestion des dépôts de matériaux, des déchets (limitation des quantités de déchets produites et tri sélectif) et des rejets,*
- *Information du public,*
- *Signalisation,*
- *Adaptation du calendrier du chantier au calendrier écologique (défrichage hors période de nidification par exemple et mise en place d'un broyage régulier de la végétation au niveau des cultures en fin d'hiver précédent les travaux si ceux-ci empiètent sur la période de nidification).*

→ **Les exigences environnementales définies dans l'étude d'impact, notamment en termes de gestion des nuisances et des déchets, protection des ressources en eau, de calendrier et d'information seront intégrées dans le cahier des charges du dossier de consultation des entreprises.**

- Effets permanents du projet et mesures
- **Cadre physique** : le projet aura un impact modéré sur l'alimentation de la nappe d'eau souterraine, par diminution du volume d'eau infiltré en lien avec l'imperméabilisation du site et le dispositif de gestion des eaux pluviales. L'impact du projet sur la qualité de l'eau de la nappe sera négligeable.

L'hydrologie pourra être perturbée par :

- L'imperméabilisation des sols et les drainages mais cet impact restera très local.
- Les risques de pollution des eaux superficielles liés à une pollution chronique (ruissellement sur les voiries et aires de stationnement) ou accidentelle (déversement, incendie,...).

→ **Les mesures :**

- *Afin de limiter l'impact du projet sur les eaux superficielles et souterraines, des bassins et noues de décantation et régulation hydrauliques des eaux pluviales seront aménagés. Ils permettront de traiter les eaux de pluies ruisselant sur les surfaces imperméabilisées avant rejet dans le réseau superficiel et infiltration partielle.*

Les eaux pluviales de voiries seront gérées par un réseau de noues. Ces noues auront la double fonction de traitement de la pollution chronique par décantation et par filtration par les plantes, et de transport.

Les noues seront dimensionnées avec une période de retour de 30 ans. Elles viendront se jeter dans les bassins de rétention situés en point bas de la ZAC.

- *Le bassin ouest sera réalisé en cascade pour s'adapter au mieux à la pente. Les bassins seront étanchés. Une vanne de sectionnement manuelle sera installée en sortie du bassin pour confiner les pollutions. Le fond du bassin sera planté avec des végétaux hydrophiles et une lame d'eau permanente sera créée sur une partie du fond. Pour le bassin versant Est, la régulation se fera par une succession de six bassins en série, dont le premier en amont est étanche (décantation et confinement d'une éventuelle pollution) et les cinq suivants non étanches pour favoriser l'infiltration.*
- **Cadre paysager et patrimonial** : le cadre paysager et patrimonial sera préservé dans la mesure où le projet n'affecte aucun monument historique, ni aucune zone de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

→ **Les mesures :**

- *Pour l'insertion paysagère, des mesures ont été prises pour limiter l'impact de l'artificialisation du site (création de la ZAC sur des parcelles agricoles, en bordure du Bois du Riollet). Ainsi, une lisière sera reconstituée sur une épaisseur de 10 m en bordure du*

boisement et des haies seront recréées en limite de certains lots au Nord de la voirie pour traiter les dénivelés existants sur le PAE et les raccords avec le terrain naturel.

- L'entrée du PAE sera traitée avec grand soin pour mettre en valeur le projet d'ensemble, ainsi que la place au Sud du projet et le bassin de gestion des eaux pluviales en entrée du site. Les bâtiments seront construits dans un style architectural permettant leur intégration dans le paysage. Il sera également demandé aux acquéreurs de lots de végétaliser leurs parcelles à l'aide d'essences locales.
- Dans un objectif d'intégration paysagère et de qualité environnementale, des prescriptions pour l'aménagement des espaces extérieurs et les aménagements paysagers sont intégrées dans le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales. Elles sont de différents ordres et visent à optimiser l'intégration du projet et sa cohésion avec le référentiel urbanistique et fonctionnel du secteur. Elles s'appliquent aux futurs concepteurs et à l'aménageur du Parc d'Activités dans son ensemble.

- **Cadre biologique** : aucune suppression de boisement n'est prévue, à l'exception d'une haie arborée relictuelle d'érables sycomores au centre du site. L'impact apparaît comme faible. Toutefois, ce milieu disparaîtra au profit de surfaces artificialisées.

→ **Les mesures** : il n'est pas prévu de compensation en termes de milieu naturel, si ce n'est de réduire au minimum l'emprise des aménagements et de créer des aménagements paysagers tels que des haies diversifiées entre les différents lots (essences locales) et de renforcer la lisière du Bois du Riollet. Les mesures relatives au cadre écologique concernent essentiellement l'entretien des espaces verts.

Le projet du PAE de la Dombes ne portera pas atteinte à l'état de conservation des habitats ayant motivé la désignation des sites NATURA 2000 de la Dombes situés à environ 250 m à l'Est du site de l'opération d'aménagement et qui en sont séparés par le Bois du Riollet et la RD 1083.

➤ **Cadre socio-économique et humain**

- Impact sur le foncier : le foncier sera racheté par l'aménageur de la ZAC. La procédure de DUP pour l'acquisition des parcelles est en cours.

→ **Les mesures** : dans le cadre des compensations foncières liées à la perte de terrain pour les exploitants agricoles concernés par le PAE de la Dombes, la SAFER a mis en place une veille foncière dans le cadre d'une convention signée avec la Communauté de Communes de la Dombes.

- Impact sur les emplois : le nombre d'emplois générés à terme sur le PAE est d'environ 800.

- **Déplacements** : le fonctionnement des accès, voiries, cheminements doux et les stationnements correspondent aux besoins. Afin de s'assurer de l'impact des trafics générés par le projet sur le fonctionnement viaire actuel, une étude a notamment analysé le fonctionnement futur du carrefour giratoire sur la RD 38, en estimant le trafic généré par le Parc d'Activités en heure de pointe du matin. Le giratoire actuel pourra absorber les flux provenant de l'opération.

→ **Les mesures** : au sein de la ZAC, une signalétique adaptée et un « Relais Informations Services » (en entrée de zone) sont prévus pour orienter les usagers et pour permettre, en sortie de ZAC, de privilégier certains itinéraires sur le réseau routier et, en premier lieu, celui permettant de rejoindre les autoroutes A 46 et A 432 directement sur le demi-diffuseur de Mionnay.

- **Cadre sonore** : le projet n'est pas de nature à engendrer une augmentation excessive du niveau sonore compte tenu du contexte existant lié à la façade sur A 46, et les habitations les plus proches sont situées à plus de 500 m du site. Les impacts sont liés au trafic induits par la fréquentation de la voirie de desserte de la zone et aux activités développées sur le site qui peuvent générer du bruit.

→ **Les mesures** : tout projet d'activités potentiellement bruyant devra faire l'objet d'une étude acoustique particulière (ICPE par exemple).

- **Qualité de l'air** : l'impact sur la qualité de l'air est lié à la circulation routière et aux dispositifs de combustion et/ou de chauffage et de climatisation

→ **Les mesures** :

- Volonté de mutualiser les déplacements et d'utiliser des moyens alternatifs à la voiture,

- *Soutien, par la Communauté de Communes, à la mise en place d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE), dès l'atteinte d'un nombre suffisant d'employés sur le site.*
- *Des circulations douces sont intégrées dans les emprises publiques au niveau du bassin de gestion des eaux pluviales en entrée de zone, le long de la voie de desserte et, au-delà, le long de la noue sur la partie Sud de la ZAC. Ce réseau pourra se raccorder au futur cheminement piéton inscrit en emplacement réservé au PLU de Mionnay et destiné à la création d'un cheminement piéton reliant le PAE à la halte ferroviaire des Echets, en partie au travers du Bois.*
- *Au niveau des lots privés, le cahier des prescriptions impose de prévoir sur chaque parcelle des stationnements vélos et encourage fortement à prévoir des bornes de recharge pour les véhicules électriques.*
- *Les constructions à venir sur le site de la ZAC seront tenues de se conformer à minima à la réglementation thermique en vigueur (RT) au moment du dépôt du permis de construire.*

- **Consommations énergétiques** : conformité à la réglementation en vigueur. Le diagnostic des ressources énergétiques sur le site montre que ce dernier est propice au développement de systèmes utilisant l'énergie solaire, le bois / biomasse et la géothermie (sous réserve de vérifier les caractéristiques du sous-sol). L'étude de faisabilité sur le potentiel en énergie renouvelable est jointe à l'étude d'impact.
- **Réseaux** : le PAE de la Dombes sera relié aux réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de télécommunications ; deux réserves incendie de 240 m³ chacune seront mises en place ; la capacité de la station d'épuration de Mionnay sera portée de 2 000 à 5 000 équivalents/habitants.

Ainsi, la capacité résiduelle de la STEP de Mionnay sera compatible avec les rejets du futur PAE puisqu'un projet d'extension de cet ouvrage (concomitant avec le projet de la ZAC) permettra de traiter les effluents provenant de la zone pour 800 équivalents habitants. Le PAE sera relié à la STEP dans un réseau sous-pression inclus dans les études et coûts d'aménagement de la zone.

→ **Les mesures :**

- *Le développement de l'hydrogène sulfuré (H₂S) lié à la mise en place d'un poste de refoulement sur le réseau d'assainissement sera traité pour maintenir les effluents en milieu anoxie et inhiber ainsi le processus de formation de sulfures et d'H₂S.*

➤ **Déchets**

→ **Les mesures :** le réseau de collecte existant sera étendu au Parc d'Activités.

➤ **Effets sur la santé humaine**

→ **Les mesures :** comme vu précédemment :

- *Le projet n'aura pas d'incidence sur la qualité de la ressource en eau,*
- *Le projet de PAE n'est pas de nature à engendrer un risque par la pollution des sols,*
- *L'augmentation des nuisances sonores n'aura pas d'incidence, les habitations les plus proches étant situées à plus de 500 m,*
- *Le projet n'est pas de nature à induire des incidences sanitaires sur la qualité de l'air pour les populations riveraines ; il est lui-même sous influence du trafic de l'A 46 principalement,*
- *La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Communes. Ils seront collectés, triés puis traités.*

→ **En conclusion, la plupart des mesures environnementales présentées sont intégrées au projet technique de la ZAC. Elles ne constituent pas des mesures compensatoires des effets dommageables du projet, mais des mesures de réduction des impacts ou d'accompagnement du projet telles que les prescriptions et les aménagements intégrés dans le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales. Certaines sont réglementaires comme la mise en œuvre de dispositifs de gestion des eaux pluviales.**

Estimation des dépenses correspondantes :

Les éléments suivants ont fait l'objet d'une estimation dans l'estimation sommaire des travaux d'aménagement du Parc d'Activités au stade d'avant-projet (chiffrage novembre 2015) :

<i>POSTE</i>	<i>COÛT PREVISIONNEL (en € H.T.)</i>
<i>Aménagements paysagers (y compris végétalisation des noues et bassins de gestion des eaux pluviales) et des espaces verts</i>	<i>359 000</i>
<i>Bassins et noues pour la gestion des eaux pluviales</i>	<i>564 000</i>
<i>Création de cheminements modes doux (hors terrassement)</i>	<i>317 000</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1 240 000</i>

Les mesures de suivi porteront essentiellement sur le suivi et l'entretien des aménagements paysagers, ainsi que des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Saisie le 26 mai 2016 de ce dossier par le M. Préfet de l'Ain, l'Autorité Environnementale a rendu un avis tacite le 26 juillet 2016.

L'étude d'impact a figuré au dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

II - 4. Rappel des résultats de la consultation du public

Une phase de concertation préalable a ainsi été engagée par délibérations en date du 6 novembre 2009 du Conseil municipal de la Commune de Mionnay et du 14 janvier 2010 du Conseil communautaire de la CC Centre Dombes, suivant l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme. Les modalités de la concertation devant associer les habitants durant l'élaboration du projet ont été précisées dans ces délibérations.

La concertation s'est tenue entre le 16 avril 2010 et le 23 juin 2011, soit sur une durée de plus d'un, avec deux réunions publiques d'information + 1 réunion d'information avec la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs intéressés.

Par délibération en date du 23 juin 2011 la Communauté de Communes Centre Dombes a établi un premier bilan de la concertation préalable. Le bilan est globalement positif, notamment en ce qui concerne les réunions publiques. Les personnes qui le souhaitaient ont pu s'exprimer lors de ces réunions, ainsi que les agriculteurs concernés lors de la réunion avec la Chambre de l'Agriculture. La population a également pu s'exprimer sur les registres mis à disposition dans les collectivités. Trois signataires sont dénombrés sur le registre des observations de la Commune de Mionnay. Les autres registres sont vierges.

La concertation a aussi permis aux responsables et aux bureaux d'études techniques en charge des études de compléter leur perception du site et d'approfondir les études.

Enfin, la concertation a mis en évidence le besoin de poursuivre le travail concernant les incidences du projet sur l'agriculture du site et les exploitants agricoles concernés.

Par une délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil communautaire a approuvé le bilan de la concertation et a décidé sa clôture à cette même date.

II - 5. L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, la réserve et les recommandations émises par M. le Commissaire-Enquêteur

L'enquête s'est déroulée du mardi 8 novembre 2016 au vendredi 9 décembre 2016 inclus, soit une durée de 32 jours durant laquelle les pièces du dossier ainsi que les registres ont été mis à disposition du public en mairie de Mionnay.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil communautaire de la CC de la Dombes a pris acte de l'avis favorable de M. le Commissaire-Enquêteur sur la déclaration d'utilité publique de l'opération, avec une réserve et des recommandations.

Il a levé la réserve en ne modifiant pas le projet de mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY mais en s'engageant, lors de l'élaboration du dossier de réalisation, à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de la zone, et à prendre en compte, toujours dans le cadre du dossier de réalisation à intervenir, les remarques éventuelles de l'État concernant cette augmentation de la surface cessible.

Enfin, le Conseil communautaire a pris en compte les recommandations du Commissaire Enquêteur demandant de répondre aux remarques de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre d'Agriculture pour lier les activités commerciales aux activités de production de la zone et concernant les eaux pluviales et les pollutions éventuelles mais en n'adaptant pas le règlement du PLU en vue d'augmenter la densification.

En revanche, l'assemblée communautaire n'était pas appelée à se prononcer sur les recommandations émises par M. le Commissaire-Enquêteur sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de MIONNAY. En effet, la délibération ne doit pas être prise par la Communauté de Communes qui ne bénéficie pas de la compétence PLU mais par la Commune de MIONNAY.

II - 6. Nature et les motifs des principales modifications apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique, sans en altérer l'économie générale

La Communauté de Communes de la Dombes est favorable à l'objectif de densification de la ZAE et a étudié les pistes d'amélioration. Elle s'engage à augmenter de 1,8 hectare la part de terrain destinée aux constructions afin d'augmenter la densification de cette zone.

La prise en compte de la réserve et des recommandations ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet et à l'utilité publique de l'opération.

II - 7. Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Mionnay

Le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mionnay soumis à enquête publique comporte :

- une modification du plan de zonage : création d'une zone 1AUe, les terrains de la ZAC étant actuellement classés en 2AUe ;
- une modification du règlement de la zone 1AU ;
- une modification des orientations d'aménagement ;
- une modification du rapport de présentation ;
- la levée de l'Amendement Dupont.

La réunion d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Mionnay concernée par l'opération s'est tenue le 25 avril 2016, à l'initiative de la Préfecture de l'Ain. Des remarques ont été formulées par les Services de l'Etat et des personnes publiques associées concernant cette mise en compatibilité, et sont reprises, après l'enquête publique, dans le dossier soumis à délibération de la commune, conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme et notamment de l'article R 153-14.

A la suite de l'enquête publique, M. le Commissaire-Enquêteur a remis, à M. le Préfet de l'Ain, son rapport et ses conclusions motivées sur la mise en compatibilité du PLU de Mionnay au vu desquels il a émis ses recommandations.

Ces recommandations ont fait l'objet d'un travail conjoint avec la Commune de Mionnay qui a abouti, notamment, à une définition des commerces et services autorisés sur la ZAE, conformément à l'avis du SCoT de la Dombes.

Les recommandations de M. le Commissaire-Enquêteur ont été prises en compte, le dossier de mise en compatibilité a été modifié et sera transmis en cinq exemplaires à la Préfecture de l'Ain, en vue d'être adressé à la Commune de Mionnay.

Disposant de l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision et ayant pris acte de cette procédure, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération projetée dans le cadre d'une déclaration de projet en application de l'article L.126-1 du Code de l'Environnement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **De s'engager à suivre** les réponses apportées à cette réserve et ces recommandations telles qu'énoncées dans la présente délibération,

- **De déclarer** le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Économiques de la Dombes sur la Commune de Mionnay avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Mionnay, **d'INTERET GENERAL**, notamment au regard des motifs énoncés dans la présente délibération,

- **De confirmer** la volonté de la collectivité de réaliser et de poursuivre cette opération dans sa globalité,

- **D'autoriser** M. le Président à demander à M. le Préfet de prononcer la déclaration d'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Mionnay,

- **De charger** M. le Président de l'exécution de la présente délibération et **de l'autoriser** à poursuivre la procédure et les modalités de mise en œuvre et à signer les documents y afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'HOTEL D'ENTREPRISES SUR LE PARC D'ACTIVITES CHALARONNE CENTRE

Présentation par MME SCHOENSTEIN

Par délibération du 9 mars 2017, le Conseil communautaire de la Dombes a approuvé l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, ainsi que le budget prévisionnel de l'opération et le plan de financement provisoire qui faisait apparaître un financement possible de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Département de l'Ain.

La délibération mentionnait également une aide potentielle de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Territoire de la Dombes dont les modalités de calcul n'étaient pas encore connues.

Il s'avère également que le projet est susceptible de bénéficier d'une aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER porté par la Communauté de Communes de la Dombes.

Les chiffres ne peuvent pas être donnés à ce jour car ils ne sont pas encore définis. Il faut prendre une délibération de principe pour faire les demandes.

Le plan de financement est modifié en conséquence de la façon suivante :

Décomposition de l'opération	Coûts avec les prestations supplémentaires éventuelles *
Travaux	1 002 500 € H.T
Honoraires de maîtrise d'œuvre (8,10 % du montant des travaux)	81 202,50 € H.T
Etudes (AMO, CT, SPS, géotechnique)	30 000 € H.T
Frais divers dont les raccordements estimés à 20 000 €	55 600 € H.T
TOTAL OPERATION	1 169 302,50 € H.T
Etat (DETR) - 20% des travaux	200 500 € H.T

Conseil départemental de l'Ain : 15 % de la dépense plafonnée à 500 000 €	75 000 € H.T
Région Auvergne Rhône-Alpes – Contrat Dombes	Délibération sur le principe
Europe - Programme LEADER	Délibération sur le principe
Autofinancement maximum	893 802,50 € H.T

* Implantation de panneaux photovoltaïques, mise en place d'une alarme intrusion et de grilles à enroulement motorisés.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le dépôt de demandes de subventions pour le projet de construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, en incluant l'aide de l'Europe au titre du programme LEADER et autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Les demandes de subventions correspondantes seront effectuées par le Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le dépôt de demandes de subventions pour le projet de construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, en incluant l'aide de l'Europe au titre du programme LEADER, comme énoncé ci-dessus,

- **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIII- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL CHALARONNE CENTRE

Présentation par M. CHEVREL

Par délibération du 30 janvier 2014, le Conseil de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre avait approuvé la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre », pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016. Par cette convention, la Communauté de Communes Chalaronne Centre délègue à l'Office de Tourisme les missions d'accueil, d'information des visiteurs, de promotion touristique sur le territoire Chalaronne Centre, et toute autre mission connexe, en coordination, notamment, avec les Comités Départemental et Régional du Tourisme (Aintourisme et Rhône-Alpes Tourisme). Il contribue à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

La convention a donc expiré au 31 décembre 2016. Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre », pour l'année 2017.

Cette convention fixe les obligations et moyens mis en œuvre par l'association pour l'exercice des missions qui lui sont déléguées par la Communauté de Communes. Elle définit également les contributions financières et immobilières de la Communauté de Communes au fonctionnement de l'Office de Tourisme et, notamment, la mise à disposition d'un agent faisant fonction de directeur, à raison de 90 % d'un temps plein de 35 h (les 10 % restants étant effectués pour la Communauté de Communes en tant que chargé(e) de mission développement touristique), le versement d'une subvention annuelle, le reversement intégral de la taxe de séjour et la mise à disposition des locaux.

Elle intègre également la contribution de l'Office de Tourisme à l'action culturelle communautaire « La Ronde des Mots » et à la valorisation des circuits pédestres communautaires.

La convention serait conclue pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017. Elle pourrait être reconduite à expiration de son terme de manière expresse, après libre négociation entre les parties, pour une nouvelle période de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre, pour l'année 2017 et autoriser le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 43 voix pour et 13 abstentions (dont 3 pouvoirs) :

- **D'approuver** la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Intercommunal Chalaronne Centre, pour l'année 2017,

- **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet.

IX- DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU GROUPEMENT D'ACTION LOCALE (GAL) ET DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Présentation par M. BERNIGAUD

Le groupement d'action locale est un comité de pilotage qui met en œuvre et qui suit le programme LEADER sur le grand territoire. Son rôle est de valider le montant de subventions et d'étudier les dossiers de demandes de subventions, il réoriente les financements en fonction des besoins du territoire.

Le comité définit le montant des subventions attribuées sur le nouveau territoire de la Grande Dombes. Il est composé de 12 élus et 19 privés.

Les élus avaient été nommés par le syndicat mixte dans le cadre du programme LEADER or ce dernier est géré maintenant par la Communauté de Communes de la Dombes. Il faut revalider cela, 3 titulaires et 3 suppléants.

Afin de relancer le programme LEADER sur le territoire, chaque Communauté de Communes couverte par ce programme est invitée à confirmer ou désigner des élus pour participer au GAL et plus particulièrement au Comité de programmation : la répartition des postes envisagée figure dans le tableau ci-dessous pour les 12 sièges du collège public.

	Titulaires	Suppléants
CC de la Dombes	3	3
CC Dombes Saône Vallée	3	3
CC Val de Saône Centre	2	2
CC Miribel et du Plateau	1	1
CC Plaine de l'Ain	1	1
CC Côtière à Montluel	1	1
Syndicat de rivières	1	1

Pour rappel, composition antérieure du comité de programmation

Collège public (12 membres)

	Titulaires	Suppléants
Syndicat mixte Avenir Dombes Saône	M. Ali BENMEDJAHED M. Roland BERNIGAUD M. Raphaël LAMURE M. Patrick MATHIAS M. Daniel VIGNARD	M. Jean-Pierre HUMBERT M. Jean-Pierre BARON M. Guy MORILLON M. Guy MONTRADE Mme Marie-Jeanne BEGUET
CC Dombes Saône Vallée	M. Richard PACCAUD	M. Pierre PERNET
CC Montmerle 3 Rivières	M. Jean-Claude DESCHIZEAUX	Mme Irène LECLERC
CC Chalaronne Centre	M. Didier MUNERET	M. Jean-François LAUMAIN
CC Centre Dombes	M. Michel GIRER	M. Thierry PAUCHARD
CC Canton de Chalamont	Mme Françoise BERNILLON	M. André MICHON
CC Miribel et du Plateau	M. Joël AUBERNON	M. Henri MERCANTI

CC Plaine de l'Ain	Pas de représentant désigné	
CC Côtière à Montluel	Pas de représentant désigné	
CC Val de Saône Chalaronne	Pas de représentant désigné	
Syndicat de rivières	M. Jacques NALLET	M. Martial TRINQUE

Collège privé (19 membres)

	Titulaires	Suppléants
Association de préfiguration du PNR de la Dombes	M. Francisque BULLIFON M. Marcel BURLET M. Michel RAYMOND M. Joseph-Pierre SEVE	M. Maurice BENMERGUI M. Georges FAVERJON Mme Isabelle ROUSSEL M. Bernard BACHASSON
CLD	M. Patrick THOMASSON	Mme Martine HURAUULT
Chambre d'agriculture	M. Gilbert LIMANDAS	M. Jean-François THOMASSON
CCI	M. Michel PHILIBERT	M. GUICHARDON
CMA	M. Pierre CORMORECHE	M. Vincent LIEGEOIS
VSDI	M. Gilbert GROSSAT	Mme Isabelle BIZET
Pisciculture	Mme Nathalie CHUZEVILLE	M. Stéphane MERIEUX
ADA bio	Mme Isabelle MATHY	M. Guillaume PLANTIER
ESS	M. Armand ROSENBERG	M. P. CHARRONDIERE
Syndicat de la propriété privée rurale	M. Philippe ROCHE	M. Hélon DE VILLENEUVE
Tourisme	M. Karl JOLY	Mme Aurélie SUET
Fédération départementale de chasseurs de l'Ain	M. Joanny GRIFFON	M. GIGOUT
Environnement	M. Bernard ABDILLA	M. Patrick MOLARD
Jeunes	M. Karim BAÏT	M. Alain BERGER
Etablissement Bernard	M. Denis GRIZARD	M. Sylvain VACHON
Terre d'alliance	M. Claude LIMANDAS	M. Serge ROUSSET

Les deux premières réunions du comité de programmation sont prévues **le lundi 29 mai à 17h et le jeudi 6 juillet à 18h.**

M. BERNIGAUD est candidat car il est co-président du GAL depuis 2015. Il propose que M. GIRER se présente pour porter le projet LEADER étant donné qu'il est président de la CCD.

M. GIRER souhaite que M. BRANCHY soit présent aussi vu son poste de conseiller délégué au programme LEADER.

Monsieur le Président lance un appel à candidatures.

Les candidatures des titulaires sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
Roland	BERNIGAUD	ST PAUL DE VARAX
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Michel	GIRER	MIONNAY

Les candidatures des suppléants sont :

Prénom	NOM	COMMUNE
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE LES DAMES
Jean Marie	CHENOT	CRANS

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De désigner** pour représenter la Communauté de Communes de la Dombes au Groupement d'Action Locale (GAL) et au Comité de programmation LEADER :

- Délégués titulaires : Roland BERNIGAUD – Gérard BRANCHY – Michel GIRER
- Délégués suppléants : François CHRISTOLHOMME – Florent CHEVREL – Jean-Marie CHENOT

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

X- VERSEMENT DU SOLDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SULIGNAT (« FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL 2016 » MIS EN PLACE PAR L'ANCIENNE COMMUNAUTE CHALARONNE CENTRE)

Présentation MME DUBOIS

Par délibération du 31 mars 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a approuvé l'inscription d'une opération « Fonds de concours intercommunal 2016 », en section d'investissement du Budget principal 2016, tel que défini à l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les modalités suivantes :

Communes éligibles	Toutes
Projets éligibles	Opérations d'investissement inscrites au budget 2016
Nature des projets éligibles	Tous types de travaux ou d'achats dans des domaines hors compétence de la Communauté : patrimoine bâti, réseaux, voirie, équipements, acquisitions foncières, achat de matériels y compris les études
Enveloppe affectée à chaque commune	<ul style="list-style-type: none"> • Part fixe : 45 000 €/commune (enveloppe globale de 675 000 €) • Part variable : en fonction de la population totale 2013 en vigueur au 1er janvier 2016 (enveloppe globale de 175 000 €) • Enveloppe budgétaire totale : 850 000 €
Principes d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul montant = (Total T.T.C. de l'opération - subventions - FCTVA)/2 • Plusieurs opérations peuvent être éligibles (mais la somme des fonds de concours ne doit pas dépasser le montant maximum fixé par commune) • L'opération doit être engagée avant le 1^{er} octobre 2016 et si possible terminée avant le 31 décembre 2016
Fonds de concours minimum/opération	2 000 €
Fonds de concours maximum/opération	Montant maximum fixé par commune
Modalités de versement	<ul style="list-style-type: none"> • Un acompte de 40 % du montant prévisionnel du fonds de concours pourra être versé sur justification du démarrage de l'opération (production de l'ordre de service et du marché signé, ou du compromis de vente pour les acquisitions,...), • Le solde interviendra à l'achèvement de l'opération sur production de l'ensemble des justificatifs attestant des dépenses réalisées et recettes perçues, permettant de fixer le montant définitif du fonds de concours.

Pour la Commune de Sulignat, le montant maximal cumulé du fonds de concours s'élève à 51 808 €.

La Commune a présenté deux dossiers :

- Aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études,
- Aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : travaux de viabilisation.

Lors de sa séance du 29 juin 2016, le Conseil communautaire de l'ancienne Communauté Chalaronne Centre a approuvé le montant prévisionnel du fonds de concours pour chacun de ces deux dossiers, soit :

- 47 493,87 € pour l'achat et les études,
- 4 314,13 € pour les travaux de viabilisation.

Il a également approuvé les conventions correspondantes relatives à l'attribution de ces fonds de concours.

Il était précisé, dans la délibération, que le montant définitif du fonds de concours serait calculé en fonction du bilan financier de l'opération.

Conformément aux termes de la convention pour l'achat de terrain et les études relatifs à l'aménagement du lotissement, un acompte de 40%, soit 18 997,55 €, a été versé en décembre 2016, en application de la convention de portage foncier établie entre la Commune de Sulignat et l'EPF de l'Ain, qui vaut promesse d'achat et de vente.

L'opération d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études étant terminée, la Commune sollicite le versement du solde du fonds de concours, selon le récapitulatif suivant :

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles d'investissement	Montant en € net
Achat terrain	90 345,74 €
Etudes + honoraires	1 642 €
Frais de notaire	2 650 €
TOTAL net	94 637,74 €
FCTVA à déduire	0,00 €
TOTAL après déduction du FCTVA	94 637,74 €

Le montant définitif du fonds de concours est fixé à 47 318,87 €, sur la base des modalités de calcul présentées dans le tableau suivant :

ETAT	0,00 €
Région Auvergne - Rhône-Alpes	0,00 €
Département de l'Ain	0,00 €
Autre :	0,00 €
TOTAL des subventions perçues (0 % du montant H.T. des investissements)	0,00 €
Reste à financer après déduction des subventions et du FCTVA	94 637,74 €
Reste à charge de la Commune de Sulignat	47 318,87 €
Montant définitif du fonds de concours	47 318,87 €
<i>Rappel Fonds de concours prévisionnel (délibération du 29 juin 2016 du Conseil communautaire Chalaronne Centre)</i>	<i>47 493,87 €</i>
Acompte de 40 % du fonds de concours prévisionnel versé en décembre 2016	18 997,55 €
Solde du fonds de concours à verser	28 321,32 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le montant définitif du fonds de concours attribué à la Commune de Sulignat pour le projet d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études, soit 47 318,87 €,

approuver le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 28 321,32 € et autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'approuver** le montant définitif du fonds de concours attribué à la Commune de Sulignat pour le projet d'aménagement d'un lotissement communal à usage d'habitation - Lotissement du Chêne : achat de terrain et études, soit 47 318,87 €, approuver le versement du solde du fonds de concours pour un montant de 28 321,32 €

- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XI- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Arrivée MME MOREL PIRON.

Présentation par MME DUBOIS

Présentation des comptes de gestion 2016 qui ont été visés par Monsieur le Trésorier en date du 23 janvier et 13 mars 2017.

Lecture des comptes de gestion 2016 :

- Budget principal du Canton de Chalamont
- Budget principal de Chalaronne Centre
- Budget principal de Centre Dombes
- Budget principal du SCOT de la Dombes
- Budget annexe Autorisation du Droit des Sols
- Budget annexe Atelier Relais
- Budget annexe Base la Nizière
- Budget annexe Créathèque
- Budget annexe Commerces
- Budget annexe Déchets
- Budget annexe Office de Tourisme Villars
- Budget annexe ZA la Bourdonnière
- Budget annexe PAE de la Dombes
- Budget annexe PA Chalaronne
- Budget annexe SPANC Chalaronne Centre
- Budget annexe SPANC Centre Dombes
- Budget annexe PA St Trivier sur Moignans

Compte de gestion « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » 2016

Le compte de gestion « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide, par 57 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Pierre HUMBERT) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Principal CC Chalaronne Centre » 2016

Le compte de gestion « Budget Principal CC Chalaronne Centre » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Principal CC Centre Dombes» 2016

Le compte de gestion « Budget Principal CC Centre Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Principal du SCOT de la Dombes» 2016

Le Compte de Gestion « Budget Principal du SCOT de la Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque» 2016

Le Compte de Gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Commerces» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Déchets» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe PAE de la Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif Chalaronne Centre» 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif Chalaronne Centre » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif Centre Dombes » 2016

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif Centre Dombes » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte de Gestion « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans » 2016

Le compte de gestion «Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans » - exercice 2016 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2016 par Monsieur le Trésorier n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2016 de la Communauté de Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XII- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Présentation par MME DUBOIS

Après présentation des comptes administratifs 2016 des budgets :

- Budget principal du Canton de Chalamont (Toutes Taxes Comprises),
- Budget principal de Chalaronne Centre (Toutes Taxes Comprises),
- Budget principal de Centre Dombes (Toutes Taxes Comprises),
- Budget principal du SCOT de la Dombes (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe ADS (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe Atelier Relais (Hors Taxe),
- Budget annexe Base la Nizière (Hors Taxe),
- Budget annexe Créathèque (Hors Taxe),
- Budget annexe Commerces (Hors Taxe),
- Budget annexe Déchets (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe Office de Tourisme Villars les Dombes (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe ZA la Bourdonnière (Hors Taxe),
- Budget annexe PAE de la Dombes (Hors Taxe),
- Budget annexe PA Chalaronne (Hors Taxe),
- Budget annexe SPANC Chalaronne Centre (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe SPANC Centre Dombes (Toutes Taxes Comprises),
- Budget annexe PA St Trivier sur Moignans (Hors Taxe).

Compte administratif « Budget Principal CC du Canton de Chalamont » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER quitte la salle de conseil, le pouvoir de Monsieur Jean-Pierre HUMBERT (président sortant de la CC du Canton de Chalamont) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

Restes à réaliser

Dépenses : 442 110 €

Article opération	libellé	Montants
2315 – op. 59	Aménagement sécurité Le Plantay	240.00 €
2315 – op. 62	Aménagement espaces publics Chalamont	193 200.00 €
2315 – op. 64	Voirie 2016	155 000.00 €
2315 – op. 65	Aménagement voirie Villette sur Ain	93 670 €
Total des restes à réaliser – dépenses		442 110.00 €

Restes à réaliser

Recettes : 133 600.00 €

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 4 ^{ème} trimestre	8 600.00 €
13241	Fonds de concours (Chalamont/Villette sur Ain)	104 000.00 €
1312	Subv. Région	21 000.00 €
Total des restes à réaliser – recettes		133 600.00 €

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 219 354.47 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 208 508.72 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte administratif « Budget Principal CC Chalaronne Centre » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

Restes à réaliser

Dépenses : 782 451.85 €

Article opération	libellé	Montants
2183	Equipement bureautique	334.97 €
4581 op. 13	Pôle nature dispositif location vélos	2 775.31 €
2314 – op. 20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	137 559.63 €
2128 – op. 10003	Tourisme Etang Prêle	2 694.00 €
2138 – op.25	Aménagement Pôle Petite Enfance	1 590.00 €
2138 – op. 26	Extension du parking visiteurs siège	1 657.20 €
2041412 op.28	Fonds de concours aux communes membres	635 840.74 €
Total des restes à réaliser – dépenses		782 451.85 €

Restes à réaliser
Recettes : 176 4566.31 €

Article opération	libellé	Montants
4582 – op. 13	Pôle nature dispositif location vélos	2 775.31 €
1311 – op. 20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	102 606.00 €
1312 – op.20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	21 875.00 €
1313 – op.20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	43 200.00 €
13141 – op. 20	Pavillon « Tourisme-en-Dombes.com »	6 000.00 €
Total des restes à réaliser – recettes		176 456.31 €

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D’APPROUVER** le compte administratif de l’exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l’exercice 2017, l’excédent d’investissement cumulé à hauteur de 576 761.78 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d’exécution de la section d’investissement reporté » ;
- **D’INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l’excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 678 519.33 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L’UNANIMITE

Compte administratif « Budget Principal CC Centre Dombes » 2016
En annexe : Situation de clôture de l’exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes, quitte la salle de conseil et les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d’âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

Restes à réaliser
Dépenses : 626 917.65 €

Article opération	libellé	Montants
2041412	Fonds de concours	500 782.50 €
2158 – op.154	Signalétique sentiers pédestres	504.05 €
2158 – op. 154	Panneaux d’information et radars	5 211.72 €
2158 – op. 152	Conteneurs aériens	13 290.00 €
21712 – op.144	Voirie	18 025.57 €
2183 – op. 143	Matériel informatique	3 392.82 €
2188 – op. 148	Mise en conformité baie TELECOM	1 432.81 €
2313 – op. 173	Construction micro-crèche Mionnay	5 431.45 €
2313 – op.180	Construction micro-crèche Marlieux	41 310.73 €
2313 – op. 176	Requalification Centre Aquatique	37 536.00 €
Total des restes à réaliser – dépenses		626 917.95 €

Restes à réaliser
Recettes : 194 402.53 €

Article opération	libellé	Montants
1311 – op. 173	DETR micro-crèche Mionnay	37 576.00 €
1313 – op. 152	Conteneurs enterrés	2 976.00 €
1313 – op. 173	Micro-crèche Mionnay	15 000.00 €
1316 – op. 173	Micro-crèche Mionnay	138 850.53 €
Total des restes à réaliser – recettes		194 402.53 €

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 1 167 819.97 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 2 956 416.68 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte administratif « Budget Principal SCOT de la Dombes » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER quitte la salle de conseil, le pouvoir de Madame Françoise BERNILLON (présidente sortante du SCOT de la Dombes) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 20 928.74 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 77 236.64 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes, quitte la salle de conseil et les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses :

Restes à réaliser

Dépenses : 317.39 €

Article opération	libellé	Montants
2183	Matériel informatique	317.39 €
Total des restes à réaliser – dépenses		317.39 €

Puis le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 3 873.00 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 13 045.33 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Atelier Relais» 2016En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses :

Restes à réaliser***Dépenses : 93 639.99 €***

Article opération	libellé	Montants
2031	Frais d'études	93 639.99 €
Total des restes à réaliser – dépenses		93 639.99 €

Puis le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 213 505.10 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 262 422.00 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Base la Nizière» 2016En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Messieurs Michel GIRER et Didier MUNERET quittent la salle de conseil, le pouvoir de Monsieur Jean-Pierre HUMBERT (président sortant de la CC du Canton de Chalamont) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses :

Restes à réaliser***Dépenses : 12 400.00 €***

Article opération	libellé	Montants
2158	Outillage	3 400.00 €
2188	Aménagement baignade	7 900.00 €
2315	Aménagement baignade	1 100.00 €
Total des restes à réaliser – dépenses		12 400.00 €

Puis le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 7 462.19 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

- **D'INSCRIRE** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 125 195.53 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Créathèque » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses :

Restes à réaliser

Dépenses : 43 153.00 €

Article opération	libellé	Montants
2313	Travaux	43 153.00 €
Total des restes à réaliser – dépenses		43 153.00 €

Puis le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 421 645.96 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 29 534.99 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Commerces » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 23 301.28 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 43 731.90 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Déchets » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

D'APPROUVER le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)

- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 29 694.51 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'AFFECTER** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 29 694.51 € (*ligne 10 de la situation de clôture, Annexe n°4*) ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 352 502.63 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Office de Tourisme Villars les Dombes » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes et Monsieur Didier MUNERET quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses :

Restes à réaliser

Dépenses : 28 881.28 €

Article opération	libellé	Montants
2313 – op. 175	Construction Office de Tourisme	28 881.28 €
Total des restes à réaliser – dépenses		28 881.28 €

Puis le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 13 439.75 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'AFFECTER** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 42 321.03 € (*ligne 10 de la situation de clôture, Annexe n°4*) ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 286 552.92 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Messieurs Michel GIRER et Didier MUNERET quittent la salle de conseil, le pouvoir de Monsieur Jean-Pierre HUMBERT (président sortant de la CC du Canton de Chalamont) n'est pas pris en compte, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 88 287.46 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 42 397.50 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes et Monsieur Didier MUNERET quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 631 803.34 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe PA Chalaronne » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 806 907.31 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 230 724.50 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Chalaronne Centre » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes :

Restes à réaliser

Recettes : 182 958.47 €

Article opération	libellé	Montants
4582	Sub. programmes 2013 et 2014	182 958.47 €
Total des restes à réaliser – recettes		182 958.47 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 139 641.07 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 930.83 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif Centre Dombes » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Michel GIRER, Président sortant de la CC Centre Dombes et Monsieur Didier MUNERET quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en recettes :

Restes à réaliser

Recettes : 66 299.41 €

Article opération	libellé	Montants
4582	Sub. programme 2014	66 299.41 €
Total des restes à réaliser – recettes		66 299.41 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)
- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 50 139.03 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 20 828.35 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

Compte Administratif « Budget Annexe PA St Trivier sur Moignans » 2016

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2016

Monsieur Didier MUNERET, Président sortant de la CC du Chalaronne Centre et Monsieur Michel GIRER quittent la salle de conseil, les Conseillers Communautaires, sous la présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, doyen d'âge, proposent de passer aux votes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** le compte administratif de l'exercice 2016 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*)

- **DE REPRENDRE** sur l'exercice 2017, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 149.00 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;
- **D'INSCRIRE** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 380.00 € (*ligne 11 de la situation de clôture*)

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIII- AFFECTATION A RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Messieurs GIRER et MUNERET reviennent dans la salle.

- **Budget principal « CC de la Dombes »**

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que les comptes administratifs font apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **3 920 681.37 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	1 740 670.64 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	2 180 010.73 €
C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u>	3 920 681.37 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement)	0.00 €
R 001 (excédent de financement)	1 943 007.48 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement	0,00 €
RAR Dépenses	1 851 479.50 €
RAR Recettes	504 458.84 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) <u>Affectation en réserves R 1068 en investissement</u> <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00€
2) <u>Report en fonctionnement R 002</u>	3 920 681.67 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **13 045.33 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> déficit	-13 025.39 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	26 070.72 €
C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u>	13 045.33 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 3 873.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 317.39 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	13 045.33 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **262 422.00 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	0.00 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	262 422.00 €
C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u>	262 422.00 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 213 505.10 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 93 639.99 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	262 422.00 €

DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €
-----------------------	--------

ADOPTE A L'UNANIMITE

Arrivée de M. LIMANDAS.

• **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : - **125 195.53 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice déficit	-82 381.92 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif déficit	-42 813.61 €
C. Résultat cumulé (A+B)	-125 195.53 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 7 462.19 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 12 400.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	4 937.81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	- 125 195.53 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « Créathèque »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **29 534.99 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	

A. <u>Résultat de l'exercice</u> excédent	5 560.99 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	23 974.00 €
C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u>	29 534.99 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 421 645.96 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 43 153.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	29 534.99 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « Commerces »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **43 731.90 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> déficit	-12 513.10 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	56 245.00 €
C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u>	43 731.90 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 23 301.28 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	43 731.90 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Déchets »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **382 197.14 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice excédent	25 142.14 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	357 055.00 €
C. Résultat cumulé (A+B)	382 197.14 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	29 694.51 € 0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	29 694.51 € 0.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	29 694.51 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	29 694.51 €
2) Report en fonctionnement R 002	352 502.63 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Office de Tourisme Villars les Dombes »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **328 873.95 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
F. Résultat de l'exercice excédent	307 695.24 €
G. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	21 178.71 €
H. Résultat cumulé (A+B)	328 873.95 €
I. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement)	13 439.75 €

R 001 (excédent de financement)	0.00 €
J. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	13 439.75 €
RAR Dépenses	28 881.28 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	42 321.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum, couverture du besoin de financement F	42 321.03 €
2) Report en fonctionnement R 002	286 552.92 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : - **42 397.50 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
K. Résultat de l'exercice	
déficit	-21 846.50 €
L. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif déficit	-20 551.00 €
M. Résultat cumulé (A+B)	- 42 397.50 €
N. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	88 287.46 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
O. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	88 287.46 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	88 287.46 €
Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	42 397.50 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « PAE de la Dombes »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **631 803.34 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
P. Résultat de l'exercice excédent	608 695.50€
Q. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	23 107.84 €
R. Résultat cumulé (A+B)	631 803.34 €
S. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 0.00 €
T. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	631 803.34 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « PA Chalaronne »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **1 230 724.50 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
U. Résultat de l'exercice excédent	622 279.50 €
V. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	608 445.00 €
W. Résultat cumulé (A+B)	1 230 724.50 €
X. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	806 907.31 € 0.00 €
Y. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 0.00 € 0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	1 230 724.50 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe «Service Public d'Assainissement Non Collectif »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné les comptes administratifs 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : - **19 897.52 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> déficit	- 52 094.52 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	32 197.00 €
C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u>	- 19 897.52 €
D. <u>Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	189 780.10 € 0.00 €
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Restes à réaliser Dépenses Restes à réaliser recettes	189 780.10 € 0.00 € 249 257.88 €
F. <u>Besoin de financement</u>	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	- 19 897.52 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « PA St Trivier sur Moignans »**

Le Conseil Communautaire, réuni sous la Présidence de Monsieur CHRISTOLHOMME, Doyen d'âge,

Après avoir examiné le compte administratif 2016 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : - **380.00 €**,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> déficit	-380.00 €
B. <u>Résultat antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif excédent	0.00 €
C. <u>Résultat cumulé (A+B)</u>	-380.00 €

D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	4 149.00 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	4 149.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	380.0

ADOPTE A L'UNANIMITE

XIV- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2017

Présentation par MME DUBOIS

Les taux sont proposés par la commission finances et, pour les TEOM, par les commissions environnement puis finances.

Les taux d'imposition sont les suivants pour 2017 :

- le taux 2017 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- le taux 2017 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- le taux 2017 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- le taux 2017 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
- le taux 2017 de 12.35% pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont,
- le taux 2017 de 14.50% pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider les taux d'imposition suivants pour 2017, comme énoncés ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **De valider** les taux d'imposition pour l'année 2017, à savoir :
 - le taux 2017 de 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
 - le taux 2017 de 1.56 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
 - le taux 2017 de 5.76 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
 - le taux 2017 de 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises »,
 - le taux 2017 de 12.35% pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Canton de Chalamont.,
 - le taux 2017 de 14.50% pour la « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères » du territoire de l'ex-Centre Dombes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XV- INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA TAXE D'HABITATION, DES TAXES FONCIERES BATIES ET NON BATIES

Présentation par MME DUBOIS

Monsieur le Président expose au conseil les dispositions de l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux

additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Chalamont, Chalaronne Centre et Centre Dombes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur cette disposition et d'appliquer une intégration fiscale progressive au taux additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 5 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'appliquer** une intégration fiscale progressive au taux additionnel de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 5 ans,

- **De charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XVI- INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DU TAUX ADDITIONNEL DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Présentation par MME DUBOIS

Monsieur le Président expose au conseil les dispositions des articles 1638-0 *bis* et 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive du taux additionnel de la cotisation foncière des entreprises de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Chalamont, Chalaronne Centre et Centre Dombes.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur cette disposition et d'appliquer une intégration fiscale progressive au taux additionnel de la cotisation foncière des entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 10 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'appliquer** une intégration fiscale progressive au taux additionnel de la cotisation foncière des entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes issu de la fusion sur une durée de 10 ans,

- **De charger** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

XVII- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Présentation par MME DUBOIS

- **Budget Principal « C.C. de la Dombes »**

Section de fonctionnement : **19 546 544.84 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **9 283 002.98 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 1 851 479.50 €

Recettes : 504 458.84 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide, par 35 voix pour, 11 voix contre (Mmes Bernillon, Morel Piron, Lozano, Ms Gauthier, Papillon, Foray, Boulon, Dupré, Muneret, Michon et Lanier) et 13 abstentions (Mmes Rognard, Curnillon, Degletagne, Otheguy, Ms Clair, Gabriel Humbert, Flamand, Bardon, Grange, Benmedjahed, Jolivet, Jean-Pierre Humbert et Bernigaud) :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 920 681.37 €	011	1 607 000.00 €
013	30 000.00 €	012	2 515 100.00 €
042	141 656.47 €	014	6 908 333.00 €
70	1 126 708.00 €	022	214 385.85 €
73	11 904 489.00 €	042	780 312.73 €
74	2 246 010.00 €	65	5 202 789.04 €
75	177 000.00 €	66	192 900.29 €
		67	1 200.00 €
		023	2 124 523.93 €
Total	19 546 544.84 €	Total	19 546 544.84 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	1 943 007.48 €	020	200 000.00 €
040	780 312.73 €	040	141 656.47 €
10 (dont R.A.R.)	58 600.00 €	16	376 907.01 €
13 (dont R.A.R.)	517 083.53 €	20	346 600.00 €
16	3 850 000.00 €	204 (dont R.A.R.)	1 301 623.24 €
4582	9 475.31 €	21 (dont R.A.R.)	489 733.14 €
021	2 124 523.93 €	23 (dont R.A.R.)	6 396 007.81 €
		27	21 000.00 €
		4581 (dont RAR)	9 475.31 €
Total	9 283 002.98 €	Total	9 283 002.98 €

- **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

Section de fonctionnement : **278 311.33 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **7 748.00 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 317.39 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	13 045.33 €	011	36 200.00 €
74	154 476.00 €	012	231 000.00 €
75	110 790.00 €	022	7 216.33 €
		042	3 875.00 €

		67	20.00 €
Total	278 311.33 €	Total	278 311.33 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	3 873.00 €	020	2 430.61 €
040	3 875.00 €	20	2 500.00 €
		21 (dont RAR)	2 817.39 €
Total	7 748.00 €	Total	7 748.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

Section de fonctionnement : **690 734.89 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **1 139 739.99 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
 Dépenses : 93 639.99 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	262 422.00 €	011	40 000.00 €
75	428 312.89 €	023	650 734.89 €
Total	690 734.89 €	Total	690 734.89 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	213 505.10 €	20 (dont RAR)	113 239.99 €
021	650 734.89 €	23	1 026 500.00 €
13	275 500.00 €		
Total	1 139 739.99 €	Total	1 139 739.99 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Section de fonctionnement : **704 390.51 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **338 054.55 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser
 Dépenses : 12 400.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	21 191.00 €	002 (excédent)	125 195.53 €

70	66 400.00 €	011	163 675.00 €
73	1 500.00 €	012	121 500.00 €
74	575 299.51 €	042	58 701.00 €
75	40 000.00 €	65	900.00 €
		66	12 477.62 €
		67	50.00 €
		023	221 891.36 €
Total	704 390.51 €	Total	704 390.51 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	7 462.19 €	040	21 191.00 €
021	221 891.36 €	16	21 963.55 €
040	58 701.00 €	21 (dont R.A.R.)	43 800.00 €
13	50 000.00 €	23 (dont R.A.R.)	251 100.00 €
Total	338 054.55 €	Total	338 054.55 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Créathèque »**

Section de fonctionnement : **544 177.86 €** en dépenses et **588 019.99 €** en recettes.
 Section d'investissement : **706 653.00 €** en dépenses et **862 209.59 €** en recettes.

Dont restes à réaliser
Dépenses : 43 153.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	29 534.99 €	011	125 800.00 €
70	19 500.00 €	022	2 800.00 €
75	86 485.00 €	042	406 401.63 €
77	452 500.00 €	65	1 000.00 €
		66	7 976.23 €
		67	200.00 €
Total	588 019.99 €	Total	544 177.86 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	421 645.96 €	16	45 500.00 €
040	406 463.63 €	21	450 000.00 €
13	33 600.00 €	23 (dont RAR)	211 153.00 €
16	500.00 €		
Total	862 209.59 €	Total	706 653.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Commerces »**

Section de fonctionnement : **91 778.87 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **43 146.97 €** en dépenses et **190 587.51 €** en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	43 731.90 €	011	30 092.64 €
042	22 646.97 €	042	46 086.23 €
75	25 400.00 €	65	14 000.00 €
		66	1 600.00 €
Total	91 778.87 €	Total	91 778.87 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	23 301.28 €	040	22 646.97 €
024	120 000.00 €	16	10 500.00 €
040	46 086.23 €	23	10 000.00 €
16	1 200.00 €		
Total	190 587.51 €	Total	43 146.97 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Déchets »**

Section de fonctionnement : **4 732 902.63 €** en dépenses et en recettes.
 Section d'investissement : **526 523.28 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	352 502.63 €	011	3 295 200.00 €
70	1 367 000.00 €	012	503 250.00 €
74	3 012 400.00 €	022	0.00 €
77	1 000.00 €	023	245 299.96 €
		042	223 528.81 €
		65	425 473.26 €
		66	20 150.60 €
		67	20 000.00 €
Total	4 732 902.63 €	Total	4 732 902.63 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	245 299.96 €	001 (déficit)	29 694.51 €
040	223 528.81 €	16	39 828.77 €
10	57 694.51 €	20	50 000.00 €
		21	192 000.00 €
		23	215 000.00 €
Total	526 523.28 €	Total	526 523.28 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

• **Budget Annexe « Office de Tourisme Villars les Dombes »**

Section de fonctionnement : **559 665.00 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **462 821.03 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 28 881.28 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide par 43 voix pour et 16 abstentions (Mmes Curnillon, Degletagne, Lozano, Morel Piron, Otheguy, Bernillon, Rognard, Ms Gauthier, Papillon, Foray, Boulon, Muneret, Michon, Gabriel Humbert, Dupré, Jean-Pierre Humbert)

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	286 552.92 €	011	55 875.00 €
70	16 300.00 €	012	142 290.00 €
73	40 000.00 €	022	1 000.00 €
75	216 812.08 €	023	354 130.00 €
		042	6 370.00 €
Total	559 665.00 €	Total	559 665.00 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
021	354 130.00 €	001 (déficit)	13 439.75 €
040	6 370.00 €	21	120 500.00 €
10	42 321.03 €	23 (dont RAR)	328 881.28 €
13	60 000.00 €		
Total	462 821.03 €	Total	462 821.03 €

• **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Section de fonctionnement : **249 892.59 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **295 782.55 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	207 495.09 €	002 (déficit)	42 397.50 €
74	2 000.00 €	011	38 600.00 €
75	40 397.50 €	042	168 895.09 €
Total	249 892.59 €	Total	249 892.59 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	168 895.09 €	001 (déficit)	88 287.46 €
16	126 887.46 €	040	207 495.09 €
Total	295 782.55 €	Total	295 782.55 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « PAE de la Dombes »**

Section de fonctionnement : **2 311 479.82 €** en dépenses et **3 180 723.16 €** en recettes.

Section d'investissement : **2 311 479.82 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	631 803.34 €	011	1 286 337.00 €
042	2 311 479.82 €	042	1 025 142.82 €
74	237 440.00 €		
Total	3 180 723.16 €	Total	2 311 479.82 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	1 025 142.82 €	040	2 311 479.82 €
16	1 286 337.00 €		
Total	2 311 479.82 €	Total	2 311 479.82 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

Section de fonctionnement : **1 138 578.22 €** en dépenses et **2 512 551.64 €** en recettes.

Section d'investissement : **1 616 880.99 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	1 230 724.50 €	011	287 200.00 €
042	799 825.96 €	042	849 139.86 €
043	1 119.18 €	043	1 119.18 €
70	279 944.00 €	66	1 119.18 €
74	200 938.00 €		
Total	2 512 551.64 €	Total	1 138 578.22 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	849 139.86 €	001 (déficit)	806 907.31 €
16	767 741.13 €	040	799 825.96 €
		16	10 147.72 €
Total	1 616 880.99 €	Total	1 616 880.99 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement non Collectif »**

Section d'exploitation : **171 700.00 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **202 029.52 €** en dépenses et **251 029.52 €** en recettes.

Dont restes à réaliser

Recettes : 249 257.88 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section d'exploitation recettes		Section d'exploitation dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
70	157 500.00 €	002 (déficit)	19 897.52 €
74	14 200.00 €	011	88 290.00 €
		012	56 470.00 €
		022	2 000.00 €
		042	1 771.64 €
		65	1 500.00 €
		67	1 770.84 €
Total	171 700.00 €	Total	171 700.00 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	1 771.64 €	001 (déficit)	189 780.10 €
458201 (dont RAR)	162 600.00 €	020	2 249.42 €
458202 (dont RAR)	48 816.06 €	21	10 000.00 €
458203 (dont RAR)	31 604.72 €		
458204 (dont RAR)	6 237.10 €		
Total	251 029.52 €	Total	202 029.52 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « PA St Trivier sur Moignans »**

Section de fonctionnement : **735 028.68 €** en dépenses et **834 648.68 €** en recettes.

Section d'investissement : **738 797.68 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget primitif pour 2017 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
042	734 648.68 €	002 (déficit)	380.00 €
74	100 000.00 €	011	730 500.00 €
		042	4 148.68 €
Total	834 648.68 €	Total	735 028.68 €
Section de d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
chapitre	Crédits budgétaires	chapitre	Crédits budgétaires
040	4 148.68 €	001(déficit)	4 149.00 €
16	734 649.00 €	040	734 648.68 €
Total	738 797.68 €	Total	738 797.68 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

XVIII- APPROBATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS

Présentation par MME DUBOIS

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver les nouvelles durées d'amortissements :

Compte	Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais relatifs aux documents d'urbanisme	5 ans
203xx	Frais d'études et insertion non suivis de réalisation	5 ans
2041xx	Subventions d'équipement versées aux organismes publics (fonds de concours)	15 ans
2042	Subventions d'équipement versées à une personne de droit privé	5 ans
205	Concession et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Agencement et aménagement de terrain		
2121	Plantations	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Constructions		
213	Bâtiment	50 ans
2135	Equipements de cuisine	10 ans
	Baignade biologique	20 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
2138	Bâtiments légers, abris	20 ans
21318	Autres bâtiments publics	20 ans
213xx	Appareils de levage-ascenseurs	15 ans
	Equipements de garage et ateliers	10 ans
Installations matériel et outillages techniques		
2151	Réseaux de voirie	NA
2152	Installations de voirie	20 ans
2153	Réseaux divers	NA
2157	Camions et véhicules industriels	4 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
215xx	Matériels classiques	10 ans
Autres immobilisations corporelles		
2181	Installations et appareils de chauffage	10 ans
2182	Voitures	5 ans
2183	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	3 ans
2184	Mobilier	10 ans

2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
217	Mise à disposition base	NA

Les biens d'une valeur inférieure à 750 € TTC seront amortis en un an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **De donner** un avis favorable aux nouvelles durées d'amortissement,
- **De fixer** les durées d'amortissements selon le tableau ci-dessus,
- **De dire** que les subventions transférables s'amortiront selon les mêmes durées que les biens subventionnés,
- **De dire** que les biens d'une valeur inférieure à 750 € TTC seront amortis en un an.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GIRER remercie la commission finances, sa Vice-Présidente et le service comptabilité.

XIX- INFORMATIONS DIVERSES

- Tenue du prochain Conseil Communautaire :

Jeudi 18 mai 2017 à 20h
Salle des Fêtes à Chalamont

- Journée d'action le 13 mai de 10h à 17h à Ste Olive sur la sécurité routière. L'affiche sera envoyée par mail.

Fin de la séance : 22h00

Le secrétaire de séance,

M. COMTET

Le Président de la Communauté de
Communes de la Dombes,

M. GIRER